



Commune de VEZELS-ROUSSY
20 route des Vallées
15130 VEZELS-ROUSSY

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 015-211502570-20250327-BP_2025_25701-BF

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VEZELS-ROUSSY**

Séance du 27 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_10

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars ; le Conseil Municipal de la commune de Vezels-Roussy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 20 route des Vallées 15130 Vezels-Roussy, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TOURLAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 17 mars 2025

Présent(s) : BOLLAERT Maryse, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, TOURLAN Jean-Luc, VIGNES Sylvie,

Absent(s) : MAX Pablo, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques, PEPIN Monique qui a donné pouvoir à BOLLAERT Maryse, PRADAL Stéphanie qui a donné pouvoir à Jean-Luc PEGORIER,

Secrétaire de Séance : Maryse BOLLAERT

Objet de la délibération : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif article par article préparés en collaboration avec Mr GARCIA, Conseiller aux décideurs locaux pour l'année 2025.

Le budget primitif de la COMMUNE s'équilibre en recettes et dépenses :

- à la section de FONCTIONNEMENT à la somme de : 386 151,00 €

- à la section d'INVESTISSEMENT à la somme de : 313 059,00 €

DECISION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le budgets primitif 2025 de la COMMUNE

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire le : 27 mars 2025
Reçu en préfecture le : 01 avril 2025
Publié ou notifié le : 01 avril 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 015-211502570-20250327-BP_2025_25701-BF

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 27 mars 2025

Le Maire
Jean-Luc TOURLAN



Le secrétaire de séance
Maryse BOLLAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryse Bollaert', written in a cursive style.